22

LOURTEIGT Jean-Claude
3247 rte deu Larvath
64150 SAUVELADE

M. le Président de la Commission d'enquête
Projet de PLUI

Le 3 septembre 2025

Objet : contestation d'un projet du PLUi

M. le Président,

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la CCLO envisage une orientation d'Aménagement programmée économique, l'OAP2 « Baylé » à Sauvelade (cf. document joint).

En qualité de résident de la commune, je m'oppose à ce projet et vous demande de bien vouloir revenir sur cette décision afin de l'annuler.
En effet, la zone concernée par ce projet se situe à quelques mètres seulement de ma maison. Dans le cas d'implantation d'une activité industrielle, il est donc fort à craindre des nuisances de toutes sortes, d'autant que l'accès à cette zone est prévu au plus près de ma maison : nul doute alors que le va-et-vient permanent des véhicules entrant et sortant seraient à l'origine d'importantes nuisances sonores, et encore pire s'il s'agissait de poids-lourds. Pour ne rien arranger, les chambres de ma maison se situent face à l'accès prévu et à cette zone. De plus, le champ visuel s'en trouverait altéré, la belle vue sur la plaine et les abords de la rivière s'arrêtant sur une usine ou autre bâtiment. Il est de facto incontestable que ma maison s'en trouverait fortement dévalorisée.
L'actuelle usine 3C Metal, située face à ma maison, crée son propre lot de désagréments, il n'est donc pas besoin d'en rajouter…

J'attire votre attention sur le fait que mon fils est atteint d'un trouble neuro-développemental (handicap reconnu à 80 % par la MDPH) qui le rend particulièrement sensible aux bruits et à la lumière, ce qui ne fait qu'aggraver son handicap. Une activité industrielle à cet endroit ne ferait qu'amplifier ses symptômes. Mon épouse et moi menons une vie pénible, usante moralement et physiquement par rapport à notre fils. Notre souffrance est suffisamment importante, nul besoin de l'aggraver !

J'ajoute que ma maison se situe en campagne qui se doit d'être un environnement calme.

Aussi, je compte sur votre compréhension pour faire le nécessaire en vue d'annuler ce projet afin de pouvoir continuer à mener une vie décente.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

J. Lourteigt

OAP 2 « BAYLE » | SAUVELADE

OAP SECTORIELLE - ACTIVITES ECONOMIQUES

Justification :

Le PADD propose d' « accompagner les projets industriels et leur émergence ». Le territoire de la CCLO est un bassin industriel à échelle nationale. C'est pour cette raison que l'OAP « Bayle » de Sauvelade s'inscrit non seulement dans le cadre des objectifs du PADD, mais aussi dans une réflexion de territoire globale et dans le maintien de ce rayonnement.

Localisation et accès à la zone :

La zone est située le long de la RD 110 ralliant Sauvelade à Loubieng, à un peu plus d'1 km au nord du cœur de la commune. Une usine est déjà installée au nord de ce secteur.

En dehors de l'usine au nord, le sud, l'est et l'ouest sont occupés par des parcelles agricoles cultivées.

Occupation du sol :

Le secteur de l'OAP est actuellement un champ agricole. Il est classé en zone à urbaniser à vocation économique (1AUy3).

Objectifs :

En prévoyant l'accueil d'une activité industrielle, l'OAP conforte le rayonnement national du territoire dans ce secteur. Elle s'implante à proximité d'une usine et limite le mitage tout en gardant une cohérence dans son aménagement.

A ce titre, l'OAP répond aux objectifs du PADD d'accompagner les projets industriels, de limiter le mitage, et d'attirer de nouveaux actifs sur le territoire.

Surface de la zone :

Le secteur de projet occupe une zone de 4 069 m² soit environ 0,4 hectare.

Mesures particulières :

La présence d'un talus au nord du secteur devra être prise en compte. Une frange végétale sera à implanter sur toutes les autres bordures afin de favoriser une insertion paysagère douce de la zone dans son environnement.

SAUVELADE

Surface : 4 069 m²

SITE

- Périmètre OAP
- Limite parcellaire
- Courbes de niveau
- Talus

LÉGENDE OAP

- Activité industrielle
- Accès
- Frange végétale à créer

N

0 25 m